



Les élections provinciales

Le droit de grève

Moi, j'en ai plein le dos!

Les conservateurs promettent d'abolir le droit de grève des enseignantes et des enseignants s'ils sont reportés au pouvoir. Ils en ont fait un enjeu majeur de leur campagne et soutiennent vouloir ainsi agir dans le meilleur intérêt des élèves.

En août, Ernie Eves a demandé à chaque candidate et candidat de son parti de signer un engagement en faveur de l'abolition du droit de grève des enseignantes et des enseignants. Pourtant, Ernie Eves s'était clairement prononcé contre une telle mesure à plus d'une reprise.

"... this isn't Alice in Wonderland, we don't live in a dictatorship. I am adamant about not trampling on peoples rights. There's no democracy if people can't strike."

Ernie Eves, *The Parry Sound Beacon*, le 4 mars, 1982

"You can legislate anything you want, but you can't legislate good will and respect. You have to earn that."

Ernie Eves, *Pembroke Daily Observer*, le 6 mars 2002

Droit de grève : les faits

Dans ses communiqués de la semaine dernière, Ernie Eves soutient que les grèves ont entraîné la perte de l'équivalent de 9,5 années de jours/élèves d'enseignement depuis que les enseignantes et les enseignants ont obtenu le droit de grève en 1975.

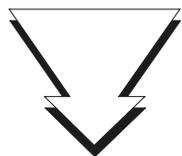
M. Eves ne précise pas comment il fait son calcul, mais il comptabilise sûrement la manifestation provinciale de 1997. Les tribunaux ont statué que cette manifestation ne constituait PAS une grève.

Voici ce qu'indiquent les statistiques du ministère du Travail de l'Ontario.

Jours/élèves d'enseignement perdus à cause de grève d'enseignantes et d'enseignants de 1975 à 2003

Période	1975 à 1995	1996 à 2003
Nombre d'années	20	8
Jours/élèves perdus	19 550 068	31 873 030
Jours perdus par élève par année	0,61	2,02

Il est clair selon ces chiffres, que le nombre de jours/élèves perdus est à la hausse depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en juin 1995.



À l'intention des :

- Membres du comité exécutif provincial
- Conseil d'administration
- Présidences des unités
- Déléguées syndicales et délégués syndicaux
- Agentes et agents d'unité

Droit de grève : position des autres partis

Libéraux : Les libéraux s'opposent à l'abolition du droit de grève. Selon eux, rien n'indique qu'une telle mesure améliorerait le rendement des élèves. Ils estiment aussi que cette mesure s'avérerait coûteuse pour les contribuables puisque le seul recours, l'arbitrage, résulte souvent en des augmentations salariales élevées.

NPD : Le NPD s'oppose à l'abolition du droit de grève parce que l'histoire démontre qu'une telle mesure entraîne davantage d'interruptions de travail. Le parti croit aussi que plusieurs enseignantes et enseignants quitteraient la profession ou la province.

Droit de grève : position de l'AEFO

Le droit à la grève fait partie intégrante d'un processus de libres négociations collectives. La très grande majorité des négociations collectives en enseignement se règlent sans arrêt de travail. Le nombre de conflits de travail a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs à cause du financement inadéquat et de l'ingérence du gouvernement dans le processus de négociation.

En proposant l'abolition du droit de grève, les conservateurs tentent une fois de plus de se faire du capital politique sur notre dos.

Dernier sondage

Un sondage Ipsos-Reid, rendu public lundi, donne aux libéraux 49 % des intentions de vote contre 35 % pour les conservateurs et 12 % pour le NPD. Une majorité d'Ontariennes et d'Ontariens (61 %) croient qu'il est temps qu'un autre parti prenne la gouverne de la province.

Selon les analystes toutefois, la situation demeure volatile. La campagne pourrait encore changer de direction. Le débat des chefs du 23 septembre sera un élément crucial. **Le taux de participation au vote sera aussi déterminant.**

www.franco.ca/aefo

Vous trouverez à la rubrique *Les élections provinciales* des feuillets sur les enjeux des élections préparés par la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario.

Moi j'agis!

Comme je crains ne pas pouvoir me rendre aux urnes le 2 octobre, j'irai **voter par anticipation** entre le 20 et le 26 septembre. Je note que les adresses et heures d'ouverture des bureaux de vote par anticipation sont inscrites sur la carte d'enregistrement que j'ai reçue à la maison. Je peux aussi obtenir ces adresses à la rubrique *Où voter?* du site Web www.electionsontario.on.ca. Il suffit d'entrer mon code postal ou mon adresse pour obtenir les renseignements voulus.

Je n'oublie pas d'apporter ma carte d'enregistrement et les pièces d'identité requises. (Voir les détails à la rubrique *Les élections provinciales* du site Web de l'AEFO au www.franco.ca/aefo.)

**Le 2 octobre,
je vote pour que
ça compte!**